

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type emploi-type Ingénieur-e de prévention des risques, ouvert au titre de l'affectataire UNIV. NOUVELLE CALEDONIE, session 2024

La Présidente de l'Université de la Nouvelle-Calédonie

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Ingénieur-e de prévention des risques, ouvert au titre de l'affectataire UNIV. NOUVELLE CALEDONIE, au titre de l'année 2024 :

Monsieur Gaël LAGADEC, maître de conférences, président, Université de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa ;

Madame Peggy GUNKEL-GRILLON, professeure des universités, vice-présidente, Université de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa ;

Madame Christelle BOWE, Ingénieure d'études, experte, Campus Berges du Rhône, Lyon ;

Madame Aurélie MONNIN, Ingénieure contractuelle, Université de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa ;

Monsieur Guillaume FILIPPI, Ingénieur d'études HC, Université de la Polynésie Française, Polynésie ;

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Nouméa le 5 septembre 2024



La Présidente

Catherine RIS

